

En devenant prêtres, nous entrons dans *une société à part, qui a ses droits, ses lois et ses privilèges*. Nous sortons de la juridiction civile pour entrer sous la juridiction ecclésiastique.

Et il ajoute :

Vous verrez des gens de la haute société se faisant une joie diabolique de traîner les prêtres, et même les évêques, devant les tribunaux civils, *tout comme les laïques, et de les soumettre à toutes les lois votées et à voter*.

Puis il dit :

Et d'où vient cela ? si ce n'est des condescendances excessives que les évêques ont eues, de temps à autre, vis-à-vis des fidèles et du pouvoir civil. On a cédé à une demande, à une exigence de l'Etat, puis à une autre, puis à bien d'autres ; et, finalement, l'Etat s'est accoutumé à *se croire le maître du clergé comme des autres !*

Voilà qui promet, n'est-ce pas ; mais cela n'est rien auprès de ce qui suit, et qui est une mise en demeure pour la législature de voter une résolution ainsi conçue :

Comme catholiques, nous reconnaissons que le clergé est en dehors de la juridiction civile, et tombe sous la juridiction ecclésiastique ; nous reconnaissons qu'il est soumis à la seule loi canonique, et nous admettons cette loi franchement et sans réserve ; nous retirons et annulons toute loi civile opposée à cette loi canonique, et qui gêne l'exercice de la juridiction ecclésiastique ; et nous agissons ainsi dans le but de réparer les torts que l'Etat peut avoir eus envers le clergé en l'obligeant à des devoirs indus et pour reconnaître l'autorité suprême de l'Eglise.

Naturellement, cette proposition n'est qu'une mauvaise farce, mais, enfin, elle indique bien la tendance de ces esprits accapareurs et dominateurs.

Savez-vous ce qu'ils offrent en échange de cette soumission ? Voyez :

Qui ne voit l'honneur qui reviendrait à des législateurs catholiques qui voteraient une telle loi ! Ils gagneraient du coup l'estime et l'appui du clergé, et mériteraient, comme corps, les éloges de l'Eglise, et surtout l'approbation des Evêques du pays. On verrait disparaître les difficultés qui existent souvent entre l'Eglise et l'Etat, difficultés créées par certaines lois actuelles.

Maintenant, pour juger de l'estime et de l'appui que peut attendre un gouvernement qui se soumet, on peut lire l'apologue suivant qui orne le même article :

Mais si la fermeté était belle et bonne du temps de Moïse, elle l'est également sous la nouvelle loi, dans l'Eglise de Jésus-Christ. Nous en voyons une

preuve dans la conduite de St Ambroise, archevêque de Milan, vis-à-vis de son ami l'empereur Théodose. Après le massacre de la population de Thessalonique S. Ambroise lui écrivait qu'il ne devait plus se présenter au temple de Dieu ; mais Théodose victorieux crut que l'archevêque ne lui résisterait pas. Il se présenta donc avec son escorte. Mais Ambroise, prévenu, l'attendait au bas de l'église avec son clergé. Lorsque Théodose se présenta pour entrer, il lui défendit de nouveau de pénétrer dans le temple, parce qu'il s'était conduit comme un meurtrier ! Théodose, interdit, chercha à se défendre en disant : mais David a bien péché, lui aussi ! C'est vrai, dit l'Archevêque ; mais puisque vous l'avez imité dans ses crimes, imitez-le aussi dans sa pénitence ! Et Théodose fit à la porte de l'église la pénitence voulue ! Et par cet acte de courage et de fermeté S. Ambroise fit un saint, probablement, d'un homme qui était loin de l'être.

Avis à ceux qui auraient envie d'abdiquer le sceptre entre les mains du clergé.

Voilà ce qui les attend.

Mais maintenant, il est probable que c'est le clergé qui attendra longtemps.

ROBUR.

AUDACE ET EFFRONTERIE

Le journal de M. Tardivel fait comme suit l'audacieux et effronté portrait du prêtre, de ce qu'il est et de ce qu'il devrait être :

Le prêtre, à l'heure qu'il est, c'est un *diseur* de messes, selon l'expression populaire. S'il peut toujours dire comme les gens, tant mieux ; si, au contraire, il est obligé de contredire, de réprimander, d'enseigner des vérités qui ne plaisent pas, v. g., la restitution, la réparation des scandales, l'obéissance, etc., oh ! alors, ce n'est pas la même chose ! On commence à se plaindre, puis on boude, puis on s'éloigne de lui ; et si ça ne suffit pas, les plus méchants se risquent à aller décrier, auprès de l'évêque, un homme qui ne cherche qu'à bien conduire et à sauver ceux dont il est chargé. Et si l'évêque cède, et fait à ce prêtre l'injustice et l'affront de lui ôter son poste, alors on voit jubiler ces gens, et dire, tout haut, que si un autre ne fait pas à leur goût, ils l'enverront encore. N'est-ce pas là une peinture fidèle de la conduite d'une trop grande partie de notre peuple ? Où est l'autorité du prêtre sur le peuple, à présent, comparée à celle qu'il avait auparavant ? Où trouver, à présent, la soumission, le dévouement, l'estime du peuple envers le prêtre, qu'on lui connaissait dans le passé ? Tout ça est fini, et ne reviendra probablement plus. Et pourquoi ? Parce que la haute société a perdu, en partie, elle-même ces sentiments ! Si le clergé avait toujours joui auprès de l'autorité de ses droits et de ses immunités, on se serait accoutumé à le respecter